



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3153

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Innovation sociale - Projets des acteurs de la Métropole de Lyon dans le cadre de la dynamique nationale French Impact - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3153**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Économie sociale et solidaire (ESS) - Innovation sociale - Projets des acteurs de la Métropole de Lyon dans le cadre de la dynamique nationale French Impact - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les acteurs de l'ESS représentent aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole de Lyon et 9,2 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Ce modèle entrepreneurial spécifique est en constante croissance et participe au développement économique de notre territoire en créant des emplois non délocalisables. On constate également que près des deux tiers des 18-30 ans déclarent un intérêt pour le secteur et que 75 % estiment qu'il contribuera au changement de la société.

Mobilisant un collectif d'acteurs à ses côtés, la Métropole impulse une démarche partenariale avec pour ambition de faire du territoire de la Métropole, la "capitale européenne de l'innovation sociale".

Constitué à la rentrée 2017, le collectif s'est structuré et est composé des incubateurs d'innovation sociale Ronalpia et Alterincub, de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, du Mouvement des entrepreneurs sociaux, de la Caisse d'épargne, de la Banque des territoires (anciennement CDC), du living lab Lecentsept, de l'Union régionale des sociétés coopératives, de Sport dans la ville, d'ETIC, du Groupement régional d'alimentation de proximité (GRAP), de Messidor, d'Handishare, de Rhône développement initiative et d'ENVIE.

Le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale a participé aux trophées de l'ESS et de l'innovation sociale en novembre 2017 et a présenté le 4 avril 2018 à l'occasion de la soirée "Lyon French Impact", sa feuille de route notamment à travers le lancement de 2 appels à projets :

- French Impact Pionniers (février 2018) qui visait à identifier des initiatives locales à fort potentiel pouvant devenir des solutions nationales. Trois entreprises métropolitaines ont été sélectionnées sur les 22 retenues (ENVIE, Messidor et le GRAP),

- French Impact Territoire (octobre 2018) qui vise à labéliser des territoires désireux de renforcer leur écosystème d'accompagnement à la création d'activité d'innovation sociale et de travailler particulièrement sur des enjeux environnementaux et sociaux identifiés.

Au regard de la démarche initiée sur le territoire métropolitain, c'est naturellement que la Métropole souhaite soutenir la candidature du collectif à la labélisation "French Impact" et contribuer à l'offre de services présentée ci-après.

II - Objectifs

La Métropole a adopté un nouveau programme de développement économique pour la période 2016-2020 qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2015-2020 (PMI'e) porte l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, dans le programme métropolitain des solidarités (PMS), adopté par délibération n° 2017-2275 du Conseil de la Métropole du 6 novembre 2017, l'innovation sociale figure au cœur des principes du projet métropolitain, et confirme le souhait de soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'ESS.

En effet, l'ESS et l'innovation sociale s'inscrivent au croisement de différentes politiques publiques et participent à ces objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. L'ESS promeut un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social.

C'est pourquoi, sur la base d'une volonté commune d'entrepreneurs sociaux, d'acteurs publics et d'entreprises, une démarche collective visant à renforcer les capacités d'innovation et d'impact social de l'écosystème métropolitain a été initiée. En effet, l'attractivité de notre territoire oblige à repenser constamment les solidarités notamment à destination des publics les plus fragiles. C'est pourquoi, le collectif "Lyon French Impact" s'est structuré autour de l'expertise d'acteurs engagés dans la construction de réponses aux défis économiques, sociaux, démographiques et environnementaux de la Métropole.

III - Candidature de l'écosystème ESS-Innovation sociale à la labélisation "French Impact"

La maturité et la performance de notre écosystème constituent un atout pour favoriser le changement d'échelle des solutions déjà à l'œuvre et l'émergence de nouvelles initiatives impliquant les habitants. La candidature à French Impact a reçu le soutien de plus de 250 acteurs du territoire qu'ils soient grands comptes, PME, entrepreneurs sociaux, associations ou citoyens. Trois collectivités ont également manifesté la volonté d'être associées à la démarche en tant que "territoires de coopération prioritaires", les Communes de Vaulx en Velin, de Villeurbanne et de Lyon.

La candidature comporte 2 volets : d'une part, des actions visant à renforcer l'écosystème d'accompagnement à la création de projets d'innovation sociale et d'autre part, la priorisation de projets répondant à des enjeux prioritaires du territoire.

1° - Renforcer l'offre de services pour maximiser l'impact social

a) - La création d'une fondation abritée de soutien à l'innovation sociale

Le projet et ses objectifs

La Métropole souhaite réorienter le fonds d'innovation créé par le Conseil général du Rhône en 1979 et hébergé par la Fondation pour l'université de Lyon (FPUL) vers un dispositif d'appui aux projets d'innovation sociale qui prendrait la forme d'une fondation abritée. En effet, la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 a entraîné la substitution de la Métropole au Département dans tous les contrats et conventions en cours. La convention de gestion du fonds de 2005 a donc été transférée à la Métropole. La valeur actuelle du fonds est de 1 M€.

La création d'une fondation abritée au sein de la FPUL a pour objectif de répondre à la carence de financement des phases de recherche et développement des projets d'innovation sociale. En effet, cette phase constitue une prise de risque aussi bien pour les financeurs publics (droit à l'erreur) que pour les mécènes privés, ces derniers ne pouvant pas escompter de retour sur investissement au regard des modèles économiques spécifiques de ces entreprises. D'autre part, le fonds d'innovation sociale vise également l'accompagnement au changement d'échelle des entreprises à fort impact social, par l'essaimage ou le développement des activités. La solution d'une fondation abritée permet donc la mutualisation des risques tout en favorisant la convergence des financements sur des objectifs partagés.

La fondation s'inscrit ainsi en complémentarité des dispositifs existants et a vocation à faciliter l'émergence et la croissance des projets d'innovation sociale. Elle interviendra aussi bien en subvention pour les phases de "recherche et développement" qu'en avance remboursable pour le développement d'activités d'innovation sociale en investissement matériel et immatériel.

Véhicule juridique et gouvernance

La fondation abritée créée est une structure juridique sans personnalité morale dont l'objet est défini dans la convention d'abri entre les fondateurs (Métropole, Banque des territoires et la Caisse d'Épargne) et la FPUL. L'objet de la fondation abritée est en adéquation avec celui de la FPUL, (dite "fondation abritante") et répond à des préoccupations d'intérêt général à savoir le soutien aux projets socialement innovants, implantés sur le territoire de la Métropole.

La fondation abritée sera administrée par un comité stratégique composé de différents collègues représentant les fondateurs, les entreprises lucratives et les collectivités territoriales partenaires. Elle sera présidée par un représentant de la Métropole dont le vote sera prépondérant. La gestion administrative et financière du fonds est assurée par la FPUL qui en a la responsabilité en tant que fondation abritante. Les membres fondateurs nommeront les membres du comité de sélection des projets et les personnalités invitées à siéger au comité stratégique. Ils voteront également le budget, le règlement intérieur et décideront des orientations stratégiques du fonds. La gouvernance stratégique de l'objet de la fondation abritée est donc maîtrisée par les fondateurs.

Les résultats attendus

Ils se mesureront par le nombre de partenaires privés mobilisés dans le financement de la fondation abritée avec un objectif minimum de 10 entreprises financeurs à 3 ans.

Les critères d'éligibilité se voulant souples, l'enjeu est de détecter les signaux faibles du territoire. Ainsi, l'objectif de 100 projets concourant la 1^{ère} année devrait être atteint. Le taux de sélection sera quant à lui important et portera essentiellement sur le potentiel d'impact du projet sur le territoire. A 3 ans, la fondation a pour objectif le financement de près de 80 projets. La mesure de l'efficacité du dispositif sera suivie dans le temps en comptabilisant le nombre de création d'emplois, de valeur économique et d'impact social.

b) - La Fabrique à solutions

Le projet et ses objectifs

Malgré la densité des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises existantes sur notre territoire, un réel besoin est constaté sur la phase de consolidation des entreprises sociales. Cette phase est une étape clef pour permettre à ces structures de passer du stade de jeune entreprise en lancement à la préparation de sa croissance afin de maximiser son impact social.

La phase de consolidation correspond à l'ajustement de l'activité et du business model, à l'accélération des revenus et à la maîtrise de sa gestion financière, à la construction et au déploiement de la stratégie commerciale et partenariale, aux premiers recrutements et levée de fonds ainsi qu'à la mesure de son impact social.

L'accompagnement sera proposé à 10 entreprises sociales à fort potentiel de développement par an afin de maximiser leur impact en réponse aux besoins peu ou pas satisfaits de notre territoire. Il consistera à mobiliser l'ensemble des structures d'accompagnement ainsi que l'expertise d'entreprises, clusters, pôles de compétitivité pour proposer un accompagnement sur-mesure pendant 24 mois, à raison d'une quinzaine de jours d'accompagnement par projet.

Les résultats attendus

Ils se mesureront par le nombre de création d'emplois et par des indicateurs spécifiques de « mesure d'impact social » qui seront à co-construire au démarrage de l'accompagnement en fonction des spécificités de l'activité et du public cible (personnes en insertion, personnes âgées, porteur d'un handicap, etc.).

c) Les défis territoriaux

Le projet et ses objectifs

Les défis territoriaux visent à mobiliser les acteurs qui vivent au quotidien le territoire (habitants, salariés, entreprises, collectivités, tissu associatif, maisons des jeunes et de la culture (MJC), Centres communaux d'action sociale (CCAS), consulaires, etc.) en considérant qu'ils sont les plus à même pour identifier ces problématiques. En effet, l'une des particularités de l'innovation sociale est d'impliquer les bénéficiaires-utilisateurs dans la co-construction des solutions leur permettant ainsi d'être mieux adaptées à la réalité vécue par les bénéficiaires.

C'est pourquoi il est proposé l'organisation d'un défi territorial en 2019 qui prendra la forme d'un événement d'idéation s'appuyant sur l'intelligence collective de 500 acteurs du territoire et visera à sélectionner des idées et des projets d'activité labélisés "d'intérêt citoyen et métropolitain". Il conviendra ensuite d'accompagner ces projets dans l'écosystème ESS existant.

Cet événement s'appuiera sur un appel à idées largement diffusé autour d'enjeux sociaux, environnementaux et démographiques du territoire où chacun pourra proposer une initiative qu'il souhaite porter personnellement ou mettre à disposition d'un entrepreneur ou d'un collectif d'habitants. La volonté est de faire appel au "bon sens citoyen", de créer un environnement favorable à la créativité et de favoriser le pouvoir d'agir de tous.

En amont, 3 temps de rencontre appelés "café des possibles" réuniront des experts thématiques et auront pour objectifs :

- de présélectionner les idées et projets de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI),
- d'affiner la formalisation de 50 défis à partir des enjeux préalablement identifiés et des idées/projets présélectionnés dans l'AMI,
- d'amorcer une dynamique collective et d'identifier les futurs animateurs des ateliers de l'événement d'idéation.

Les résultats attendus

Cette initiative devrait mobiliser près de 600 personnes issues d'horizons différents et permettra l'accompagnement effectif de 15 projets à la sortie de l'événement. L'enjeu sera également de faire vivre dans le temps cette dynamique collective en facilitant la création d'une communauté à même de suivre l'évolution des projets accompagnés.

d) - Le Kit entreprises

Le projet et ses objectifs

De nombreuses entreprises souhaitent s'engager dans l'innovation sociale, souvent à travers leur politique de responsabilité sociale des entreprises mais elles ne savent pas forcément se repérer dans la diversité des structures et de l'offre proposée par les acteurs de l'ESS.

Le projet "Kit d'entreprises" vise à leur faciliter la tâche en proposant un guichet unique permettant de qualifier leurs besoins et priorités, pour ensuite mobiliser l'offre de services existante sur le territoire.

L'offre de services viserait à répondre aux 4 enjeux prioritaires pour les entreprises, à savoir :

- la qualité de vie au travail et la mobilisation des salariés

La proposition serait de mobiliser les salariés via les défis territoriaux en participant aux événements d'idéation et d'intelligence collective dans une logique de team building ou en mobilisant des compétences métiers des salariés dans le cadre de l'accompagnement de projet dans la fabrique à solutions. L'enjeu serait également d'apporter des services de type conciergerie (livraison de paniers de fruits et légumes, pressing, etc.) assurés par des entreprises de l'ESS par exemple des Entreprises adaptées (EA) (travailleurs en situation d'handicap), des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), etc.,

- l'achat responsable

Proposer une étude des besoins, un sourcing d'entreprises de l'ESS en capacité d'y répondre et l'organisation de rencontres d'affaires sur-mesure en lien avec les segments d'achats des entreprises (exemple 10 acheteurs rencontrent sur une matinée 50 entreprises de l'ESS),

- le recrutement responsable

La proposition consisterait à une offre d'outplacement des salariés des SIAE et EA pour répondre aux besoins des entreprises : prestation d'accompagnement au recrutement via une offre mutualisée mais aussi la mise en lien avec le chargé de liaison entreprise emploi pour la réalisation de diagnostic RH,

- la contribution aux projets d'innovation sociale dans une logique de R&D ou de mécénat

L'idée est d'offrir la possibilité aux entreprises d'intégrer le fonds d'innovation sociale ou de réaliser du sponsoring des événements "défis territoriaux".

2° - Les projets de coopération en réponse aux défis prioritaires du territoire

En répondant aux attentes de l'AMI sur la priorisation de défis prioritaires, l'objectif pour la Métropole serait de développer des coopérations entre entreprises de l'ESS et entreprises lucratives ainsi qu'avec les pouvoirs publics, afin de favoriser la création d'activités en réponse aux enjeux du territoire.

Ces activités prendront la forme à la fois de projets économiques de coopération à l'image des pôles territoriaux de coopération économique mais incarneront aussi de nouveaux modes de gouvernance et de partenariats autour d'enjeux de politiques publiques.

Certains de ces défis ont d'ores et déjà une réalité sur le territoire alors que pour d'autres, un travail pour préciser les attentes et les modalités de mise en place opérationnelles est nécessaire.

a) - Les défis du logement

Le plan "Logement d'abord" vise à réformer les politiques d'accès au logement pour les personnes sans domicile et pour les publics en difficulté de maintien dans un logement. L'emploi étant un levier de sécurisation du logement, la volonté sera d'associer à la démarche du "Logement d'abord" les SIAE. Ces dernières font preuve d'une véritable agilité et sont historiquement porteuses d'initiatives socialement novatrices dont la concrétisation a permis la consolidation d'un modèle de lutte contre les exclusions. Corréler l'accompagnement socio-professionnel au relogement permettra de garantir l'impact de cette expérimentation.

b) - Les défis de l'accessibilité alimentaire

La logistique pouvant être un frein à l'approvisionnement de proximité, la volonté sera de développer des outils territoriaux mutualisés visant à rendre plus efficiente cette fonction (transport et stockage) notamment au regard de son impact environnemental et économique. Le projet est porté par le collectif du Bol.

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est un pôle territorial de coopération économique (PTCE) qui regroupe une trentaine de structures de l'ESS. Le Bol a pour objectif de contribuer à la construction d'un système agroalimentaire local, solidaire et écologique, basé sur une production citoyenne, paysanne et/ou bio sur la région lyonnaise. Il propose le cadre qui permet aux associations, entreprises et centres de recherche adhérents, de se rencontrer autour d'enjeux partagés et de coopérer ensemble pour transformer ces enjeux en projets. Les bénéfices obtenus par cette mise en commun d'efforts profitent ainsi à tous les acteurs impliqués.

Les bénéfices se mesureront en termes d'emplois consolidés ou créés ainsi que dans l'accessibilité aux bénéficiaires des épiceries sociales à une alimentation saine de proximité.

c) - Les défis de l'immobilier d'entreprises

L'immobilier représente une contrainte forte au développement des entreprises de l'ESS alors qu'il pourrait constituer un levier. La mutualisation des espaces de vie (salles de réunion, ateliers, locaux de vie, locaux techniques, etc.), mais aussi des équipements et de leurs services (internet, téléphonie, courrier, reprographie, RH achats, entretien, maintenance, etc.), peut permettre d'optimiser les charges des entreprises sociales et ainsi de libérer des marges de manœuvre pour pérenniser et développer des activités d'utilité sociale.

À partir d'un diagnostic des besoins des structures de l'ESS du territoire en termes de locaux d'activités (secteur, localisation, surface, solvabilité, etc.) il s'agira de construire une cartographie des besoins à l'échelle de la Métropole et d'identifier les fonciers potentiels auprès de grands comptes, des bailleurs sociaux, des collectivités. La volonté sera ensuite de s'appuyer sur des outils de financement existants pour développer des pôles de densité sectoriels et territoriaux, en occupation temporaire et pérenne.

d) - Les défis de l'économie circulaire

Dans le cadre de la dynamique "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage", l'enjeu est de répondre aux problématiques environnementales, économiques et sociales en encourageant des solutions créatrices d'emplois locaux et sources d'innovation technologiques et sociales.

Les déchets hétéroclites, notamment des bailleurs sociaux, représentent près de 14 000 tonnes ; ils constitueront le gisement cible prioritaire. Des solutions innovantes pour répondre aux problématiques des artisans du BTP seront également développées. L'amélioration des performances environnementales de la gestion des déchets encombrants via l'application des principes de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, activité de sur-tri) permettra la création d'emplois de proximité et d'insertion tout en limitant leur coût de traitement.

IV - Mise en œuvre opérationnelle de la démarche French Impact

Les projets présentés précédemment feront l'objet de propositions de délibérations en 2019 en fonction de leur avancement et des financements obtenus notamment auprès des entreprises engagées dans la démarche French Impact.

Néanmoins, parmi les différents projets présentés, la Fondation abritée de soutien à l'innovation sociale n'ayant pas d'impact budgétaire direct et constituant un outil structurant de la démarche globale, il est proposé au Conseil de valider l'affectation de l'ensemble des sommes du fonds d'innovation du Département transféré à la Métropole soit un montant de 1 M€ au profit de la fondation abritée sous l'égide de la FPUL selon le budget prévisionnel présenté ci-après :

Budget prévisionnel de la fondation abritée sur 3 ans

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
prestations : opérateur pour la sélection des projets et l'organisation des jurys	75 000	Métropole de Lyon (réemplois des fonds détenus à la FPUL)	1 000 000
gestion de la fondation abritée FPUL	36 000		
avance remboursable	720 000		
subvention	525 000	mécénat financier	500 000
provision du risque (20 %)	144 000		
Total	1 500 000	Total	1 500 000

Il est à noter que la partie la plus importante des fonds distribués est constituée par des avances remboursables qui permettront une recapitalisation du fonds et ainsi en assurera la pérennité;

V - Modalités de représentation

Conformément à la convention d'abri entre les fondateurs, la Fondation de soutien à l'innovation sociale est administrée par un comité stratégique, présidé par un représentant de la Métropole. Le Conseil de la Métropole désigne également un représentant suppléant.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du comité stratégique de la Fondation de soutien à l'innovation sociale, abritée par la FPUL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole au collectif d'acteurs en vue d'une labélisation nationale French Impact,

b) - la création de la fondation de soutien à l'innovation sociale créée sous l'égide de la FPUL,

c) - l'affectation des sommes du fonds d'innovation existantes et à venir au profit de la fondation de soutien à l'innovation sociale sous l'égide de la FPUL.

2° - Désigne madame Sarah PEILLON en tant que titulaire et madame Emeline BAUME en tant que suppléant, pour représenter la Métropole pour la durée du mandat en cours au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale abritée par la FPUL.

3° - Autorise monsieur le Président à signer la convention d'abri à passer entre la Métropole, la Caisse d'Epargne, la banque des Territoires et la FPUL portant création de la Fondation de soutien à l'innovation sociale sous l'égide de la FPUL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.